



# **La question du Sahara Occidental aux Nations Unies Chronologie des faits saillants : Juillet 2015/ Juin 2016**

**Mohamed Djalel Eddine Benabdoun  
Étudiant Chercheur – Doctorant  
Faculté des Sciences Politiques et des Relations Internationales  
Université Alger 3**

## **Summary**

The decolonization of Western Sahara remains as one of the most long standing issues within the framework of the United Nations.

Since 1963, Western Sahara is registered in the list of non self governing territories of the United Nations General Assembly Fourth Committee. The departure of Spain followed by the military annexion of this territory by Morocco and Mauritania in 1975, made more difficult the resolution of this issue .

The Polisario Front ran a liberation war against Morocco until 1991. A ceasefire agreement was signed between both parties, in view of reaching a political solution, allowing the self determination of Sahrawi people.

However, Morocco has reneged on its commitment arguing that the organization of a referendum was no more possible.

The United Nations has been involved in the conflict management since its very beginning. Nowadays, The Front Polisario and Morocco are invited to reach a political solution, mutually acceptable by the parties, under the auspices of the United Nations.

## **La question du Sahara Occidental aux Nations Unies Chronologie des faits saillants : Juillet 2015/ Juin 2016**

---

This article represents an analytic effort to better understand the role played by the United Nations in this regard. This role can be identified by underlining the most important events or the highlights of the issue of Western Sahara within the United Nations, during a given period of time.

How does the United Nations deal with the Western Sahara issue currently, through its different organs? This article will try to give an answer to this question.

- The Secretariat General: Is mandated by the Security Council to lead the efforts of facilitation of the negotiation process. Christopher Ross, the Personal Envoy of the United Nations Secretary General to Western Sahara has been trying to reach a mutual understanding of the parties' controversial positions.

Also, Morocco recently has been complaining about certain aspects of the visit of Ban Ki Moon to the region in March 2016. Was its reaction justified? Or is it another attempt to win time and preserve the status quo?

- The Security Council, and especially France as a permanent member, with the Veto power, continues to provide a large support to Moroccan views of the conflict resolution.

The Security Council seems to be more preoccupied or "Submerged" by the high intensity conflicts, such as In Syria, Libya, Iraq and so forth. Moreover, this organ does not plan to impose any solution, without the consent of the two parties.

- The General Assembly seems to be "More democratic" than other principal organs of the United Nations. While the Sahrawi cause still enjoy a large support of member States, Morocco has also made its own network of Countries defending its views.

The following article will try to give adequate illustrations of this analysis, based on recent facts and current developments.

قضية الصحراء الغربية في الأمم المتحدة: أهم الأحداث بين جويلية 2015 وجوان 2016

ملخص

لا تزال تصفية الاستعمار من الصحراء الغربية واحدة من القضايا المطروحة منذ أمد بعيد في إطار منظمة الأمم المتحدة.

منذ عام 1963، الصحراء الغربية مسجلة في قائمة الأقاليم غير المتمتعة بالاستقلال في اللجنة الرابعة للجمعية العامة للأمم المتحدة. إن مغادرة إسبانيا للإقليم و ما تلاها من ضم عسكري من قبل المغرب وموريتانيا في عام 1975، جعل حل هذه القضية أكثر صعوبة.

قادت جبهة البوليساريو حرب تحرير ضد المغرب حتى سنة 1991، وتم التوقيع على اتفاق وقف إطلاق النار بين الطرفين، بغرض التوصل إلى حل سياسي يسمح للشعب الصحراوي بتقرير مصيره. مع ذلك، فقد تراجع المغرب على التزامه بحجة أن تنظيم استفتاء كان أمرا غير ممكن.

لقد شاركت الأمم المتحدة في إدارة الصراع منذ بدايته. حاليا، جبهة البوليساريو والمغرب مدعوان إلى التوصل إلى حل سياسي مقبول من الطرفين، تحت رعاية الأمم المتحدة.

تتضمن هذه المقالة محاولة تحليلية لفهم أفضل للدور الذي تقوم به الأمم المتحدة في هذا الصدد. يمكن تحديد هذا الدور من خلال تسليط الضوء على أهم الأحداث أو القضايا المتعلقة بالصحراء الغربية في إطار الأمم المتحدة، خلال فترة معينة من الزمن.

كيف تتعامل الأمم المتحدة مع قضية الصحراء الغربية حاليا، عبر أجهزتها المختلفة؟ سوف نحاول أن نقدم إجابة على هذا السؤال من خلال المقالة.

- الأمانة العامة: مكلفة من مجلس الأمن بقيادة جهود تسهيل عملية التفاوض. حاول السيد كريستوفر روس، المبعوث الشخصي للأمن العام للأمم المتحدة إلى الصحراء الغربية، مرارا التوصل إلى تفاهم متبادل في المواقف المتضاربة للطرفين.

أيضا، قام المغرب مؤخرا بالاحتجاج حول بعض جوانب زيارة بان كي مون إلى المنطقة في مارس 2016. هل كانت ردة فعله هته مبررة؟ أم أنها محاولة أخرى لكسب الوقت والحفاظ على الوضع الراهن؟

- مجلس الأمن، وخاصة فرنسا كعضو دائم، تتمتع بحق النقض، لا يزال يوفر دعما كبيرا لآراء ووجهات نظر المغرب حول تسوية النزاع.

يبدو أن مجلس الأمن أكثر انشغالا أو "مغمور" بالنزاعات عالية التوتر، مثل النزاع في سوريا أو ليبيا أو العراق. علاوة على ذلك، لا يخطط هذا الجهاز لفرض أي حل للقضية الصحراوية دون موافقة طرفي النزاع.

- يبدو أن الجمعية العامة "أكثر ديمقراطية" من الأجهزة الرئيسية الأخرى للأمم المتحدة. في حين أن القضية الصحراوية لا تزال تتمتع بدعم كبير من الدول الأعضاء، نجح المغرب أيضا في نسج شبكة من البلدان التي تدافع عن وجهة نظره.

سوف تحاول المقالة التالية أن تقدم توضيحات كافية لهذا التحليل، استنادا إلى الوقائع الحديثة والتطورات الراهنة.

**Plan de travail :**

- Introduction,
- La question du Sahara Occidental au niveau du Secrétariat Général,
- La question du Sahara Occidental au niveau du Conseil de Sécurité,
- La question du Sahara Occidental au niveau de l'Assemblée Générale,
- Conclusions.

**Introduction :**

En 1963, la colonie espagnole dénommée Sahara Occidental a été inscrite par l'Organisation des Nations Unies comme territoire non autonome, donc comme une question de décolonisation.

Depuis cette date, l'organisation universelle a suivi de très près et a été impliquée dans l'ensemble des étapes et des mutations qu'a connues le conflit autour de ce territoire, en commençant par les dernières années d'occupation espagnole, la guerre de libération menée par le Front Polisario depuis 1973, les invasions marocaine de *Saguia El Hamra* (La marche verte de 1975) et mauritanienne de *Rio de Oro*, le cessez le feu conclu entre le Maroc et le Front Polisario en septembre 1991, les différents plans de paix et de règlement, ayant été substitués plus récemment par des efforts de médiation diplomatique, menés sous l'égide du Secrétaire Général de l'ONU.

Dans ce contexte, parmi les rares points faisant l'unanimité auprès de l'ensemble des protagonistes, on peut identifier la primauté du rôle joué par les Nations Unies et la nécessité que tout processus de règlement soit issu du cadre onusien.

Depuis 1991, le Front Polisario a toujours marqué son attachement à un règlement pacifique du conflit, permettant au peuple sahraoui de jouir de son droit à l'autodétermination, par le truchement d'un référendum, organisé par l'ONU<sup>1</sup>.

## **La question du Sahara Occidental aux Nations Unies Chronologie des faits saillants : Juillet 2015/ Juin 2016**

---

En contrepartie, la diplomatie du Maroc, aussi bien que celles de ses alliés les plus notoires, appellent à une solution politique « Réaliste », négociée et mutuellement acceptable, dans le cadre de l'ONU.

Cet article s'intéresse au traitement des différents volets relatifs à la question sahraouie par les organes onusiens. Pour des raisons de faisabilité, une limitation dans le temps s'impose. L'on abordera les développements recensés entre le mois de juillet 2015 (La veille de la 70<sup>ème</sup> session annuelle de l'Assemblée Générale des Nations Unies), et le mois de juin 2016 (Au lendemain de l'adoption de la résolution annuelle sur le Sahara Occidental).

Même si, à première vue, les développements ci-après s'inscriront dans le style narratif ou descriptif, l'objectif escompté est de donner une vue d'ensemble qui permettrait de cerner la logique guidant le traitement de la question sahraouie par les différentes instances onusiennes.

S'agissant d'événements d'actualité, n'ayant pas encore, ou presque, fait l'objet d'analyses académiques, la majorité des informations a été récoltée à partir des canaux officiels (Rapports et résolutions des instances onusiennes, communiqués de presse et déclarations officielles), consolidée par un effort d'analyse personnel.

Les événements sélectionnés seront énumérés par ordre chronologique et articulés autour de trois des six organes principaux de l'ONU, à savoir :

- Le Secrétariat Général,
- Le Conseil de Sécurité,
- L'Assemblée Générale.

### **1. Au niveau du Secrétariat Général de l'ONU :**

Cette instance a été mandatée par le Conseil de Sécurité, à travers ses résolutions annuelles, pour mener et superviser les efforts diplomatiques et le processus de négociation visant à atteindre une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable au conflit du Sahara Occidental<sup>2</sup>.

**La question du Sahara Occidental aux Nations Unies Chronologie des faits saillants : Juillet 2015/ Juin 2016**

---

- **27 juillet 2015** : Le Secrétaire Général de l'ONU rend public son rapport adressé à l'Assemblée Générale sur le Sahara Occidental <sup>3</sup>. Ce bref rapport (De 6 pages) est un document de travail de la 70<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

L'ONU adopte généralement une posture plus ou moins équilibrée dans l'élaboration de ce type de rapports. Toutefois, certaines dispositions dudit document méritent qu'on s'y arrête, telle que le deuxième paragraphe qui affirme que *« Le Conseil de sécurité examine la situation concernant le Sahara occidental dans le cadre des questions relatives à la paix et à la sécurité (...) La Quatrième Commission de l'Assemblée générale et le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux l'examinent au titre des points de l'ordre du jour qui concernent les territoires non autonomes et dans le cadre des questions relatives à la décolonisation ».*

De ce qui précède, l'objectif du Conseil de Sécurité serait donc uniquement le maintien de la paix au Sahara Occidental ? Et qu'il appartiendrait, en contrepartie et à titre exclusif, à l'Assemblée Générale, à travers sa quatrième Commission, d'examiner les aspects relatifs à la décolonisation du territoire ?

De même, le 6<sup>ème</sup> paragraphe du rapport indique que *« Le 22 janvier 2015, le Roi Mohammed VI et le Secrétaire général se sont parlés au téléphone et sont convenus de la marche à suivre. Le Secrétaire général a donné l'assurance que le plus grand soin serait apporté à l'établissement de ses futurs rapports et qu'il ne chercherait pas à modifier le mandat de la MINURSO ».*

Les deux paragraphes font état d'une attitude conciliante du Secrétaire Général des Nations Unies à l'égard du Royaume du Maroc. Ban Ki Moon explique, de manière sans équivoque, qu'il a cédé aux pressions exercées par le Royaume chérifien (Retrait de confiance de Christopher Ross en 2014 et refus d'accorder un visa à Mme Kim Buldoc pour prendre ses fonctions comme Représentante Spéciale du SG pour le Sahara Occidental) et s'engage de ne plus appuyer l'élargissement de la Minurso aux droits de l'Homme.

- **04 novembre 2015** : En réaction à la visite du Roi Mohamed VI à Laâyoune (Sahara Occidental, territoires contrôlés par le Maroc), le Secrétaire Général des Nations Unies Ban Ki Moon publie un communiqué <sup>4</sup>, où il précise que le statut définit du territoire demeure sujet à négociation.

La veille de la publication de ce communiqué, le Président Sahraoui Feu Mohamed Abdelaziz avait interpellé l'ONU pour s'opposer à la visite royale, en la qualifiant de transgression du droit et de la légalité internationales <sup>5</sup>.

Cette démarche peut être interprétée comme une prise de distance, pour ne pas dire un désaveu, de la part des Nations Unies à la visite royale, *a fortiori*, quand le même communiqué exhorte les parties à collaborer davantage avec l'Envoyé Personnel du Secrétaire Général (Christopher Ross) pour lancer des négociations « De bonne foi et sans conditions préalables », en vue d'atteindre « Une solution politique mutuellement acceptable, assurant l'autodétermination du peuple du Sahara Occidental ».

- **09 novembre 2015** <sup>6</sup> : Le porte-parole du Secrétaire Général des Nations Unies Stéphane Dujarric, précise que l'envoyé personnel Christopher Ross dispose du droit de visiter le territoire du Sahara Occidental, conformément à son mandat, consacré par les résolutions successives du Conseil de Sécurité.

Dujarric a précisé que le droit de Christopher Ross de se rendre au Sahara Occidental ne devrait pas être mis en question, même si l'Envoyé Spécial n'envisageait pas de le faire dans l'immédiat.

Cette mise au point intervient après des propos attribués au Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Maroc, déclarant à l'agence de presse espagnole EFE que l'envoyé personnel Christopher Ross était « *Persona non grata* » aux Sahara Occidental et qu'il devait se contenter de visiter Rabat uniquement <sup>7</sup>.

## La question du Sahara Occidental aux Nations Unies Chronologie des faits saillants : Juillet 2015/ Juin 2016

---

- **23 novembre 2015** <sup>8</sup> : Visite de Christopher Ross, Envoyé personnel du Secrétaire Général dans la région, dans le cadre de ses tentatives de « Shuttle Diplomacy », visant à rapprocher les points de vue et à atteindre une meilleure compréhension de la situation et, par extension, des voies de règlement potentiel.

On notera que, lors de cette visite, Christopher Ross ne s'est pas rendu dans la partie du Sahara Occidental contrôlée par le Maroc.

- **14 février 2016** : Selon un haut fonctionnaire des Nations Unies, cité par l'Agence de Presse Sahraouie <sup>9</sup>, Ban Ki Moon aurait demandé à tous les fonctionnaires et les organes de l'ONU de ne pas participer au Forum de Crans-Montana, organisé du 17 au 22 mars 2016 dans la ville de Dakhla (Territoires sahraouis contrôlés par le Maroc) <sup>10</sup>, sous le thème : « L'Afrique et la Coopération Sud-Sud ».

En effet, aucune participation officielle onusienne n'a été enregistrée pour ce forum. Toutefois, les organisateurs se sont félicités du « Succès exceptionnel du Forum Cran Montana à Dakhla !! » <sup>11</sup>.

- **19 février 2016** : Tournée de Christopher Ross dans la région <sup>12</sup>, vraisemblablement, pour préparer la visite annoncée par le Secrétaire Général Ban Ki Moon.

Une fois de plus, Christopher Ross ne s'est pas rendu dans la partie du Sahara Occidental contrôlée par le Maroc.

- **5 mars 2016** : Visite du Secrétaire Général des Nations Unies dans les Camps des réfugiés sahraouis près de Tindouf <sup>13</sup>.

Le Secrétaire Général a reconnu avoir été très touché par la situation humanitaire dégradée des réfugiés sahraouis, qui comptent actuellement parmi les plus anciens réfugiés politiques du monde.

Ban Ki Moon a également visité la région de Bir Lahlou (Territoire du Sahara Occidental contrôlé par la République Arabe Sahraouie Démocratique).



## La question du Sahara Occidental aux Nations Unies Chronologie des faits saillants : Juillet 2015/ Juin 2016

---

Suite à un problème « D'agenda », du moins selon la version officielle marocaine, Ban Ki Moon n'a pas pu se rendre dans les territoires du Sahara Occidental contrôlés par le Maroc.

- **13 et 14 mars 2016** : Réaction démesurée du Maroc devant l'emploi du mot « Occupation » par le Secrétaire Général des Nations Unies durant sa visite dans la région<sup>14</sup>.

Dans un communiqué publié le 30 mars 2016<sup>15</sup>, le Ministère marocain des Affaires étrangères et de la Coopération estime que :

- *« Les propos et les actes inadmissibles du Secrétaire Général de l'ONU lors de sa récente tournée régionale ne peuvent être réduits à un simple malentendu, mais ce sont des actes d'une gravité sans précédent, qui ne sont ni justifiables, ni effaçables »,*
- *« La visite, le 5 mars, du SG de l'ONU à la localité de Bir Lahlou, constitue un développement dangereux puisque cela revient à considérer Bir Lahlou comme une extension de Tindouf ».*

Les autorités marocaines ont même organisé une marche à Rabat et une autre à Laâyoune, dans le cadre de la « Politique de la table renversée », pour dénoncer les propos attribués à Ban Ki Moon.

En guise de représailles, le Maroc a procédé à l'expulsion, vers les Iles Canaris (Espagne), sous 48 heures, de 84 fonctionnaires de la Minurso, assurant des tâches de soutien, à caractère civil, au mandat de cette mission de maintien de la paix.

Le Maroc a également décidé de supprimer une contribution annuelle en nature, estimée à près de trois millions USD, versées depuis des années à la Minurso.

Enfin, le Maroc avait décidé de geler sa participation aux opérations de maintien de la paix dans le monde, par le biais de troupes militaires, avant de revenir aussitôt sur cette décision.

- **14 mars 2016** : Le Secrétaire Général Ban Ki Moon reçoit Salaheddine Mezouar, Ministre marocain des Affaires étrangères et de la Coopération, pour lui signifier son « Étonnement », sa

## La question du Sahara Occidental aux Nations Unies Chronologie des faits saillants : Juillet 2015/ Juin 2016

---

« Colère » et sa « Déception » par rapport aux manifestations l'ayant pris personnellement pour cible<sup>16</sup>.

Il s'agit de propos durs et fermes, à la limite du langage diplomatique. Une vidéo publiée par les Nations Unies révèle l'accueil « Froid » réservé par Ban Ki Moon à son interlocuteur<sup>17</sup>.

- **19 avril 2016** : Le Secrétaire Général des Nations Unies rend public son rapport<sup>18</sup> au Conseil de Sécurité sur la question du Sahara Occidental.

Les paragraphes 21 et 23 dudit document insistent sur le fait que le Maroc fixe deux préconditions pour la reprise des négociations (Associer l'Algérie et négocier sur la base de l'autonomie comme unique option) et, en même temps, exprime sa satisfaction quant la disponibilité du Front Polisario pour reprendre les négociations sans préconditions.

N'est-ce pas une condamnation implicite du Maroc, comme étant la partie qui entrave le retour aux négociations plébiscitées par l'ONU ?

L'édition de 2016 confirme l'abandon du soutien par le Secrétaire Général des Nations Unies de l'élargissement de la Minurso aux droits de l'Homme. Les paragraphes 68 et suivants du rapport s'arrêtent sur l'évaluation faite par le Secrétaire Général de la situation des droits de l'Homme aux camps des réfugiés sahraouis et dans les territoires occupés.

Le premier enseignement à tirer des parties relatives aux droits de l'Homme, est le démenti indirect du Secrétaire Général de la propagande marocaine qualifiant les camps de Tindouf de « Zones de non droit » et faisant état de « Séquestration des réfugiés » et assimilant le Polisario à une organisation terroristes,...etc.

Le rapport véhicule trois préoccupations sur la situation des droits de l'Homme dans les camps de réfugiés<sup>19</sup>.

Les préoccupations relatives aux territoires contrôlés par le Maroc sont, en contrepartie, plus nombreuses et plus sérieuses<sup>20</sup>.

## La question du Sahara Occidental aux Nations Unies Chronologie des faits saillants : Juillet 2015/ Juin 2016

---

Le rapport déplore également l'expulsion par le Maroc des fonctionnaires civiles ou du personnel politique de la Minurso et appelle à leur réintégration.

- **Le 31 mai 2016** : Suite au décès du Président de la RASD, Secrétaire Général du Front Polisario Feu Mohamed Abdelaziz, le Secrétaire Général des Nations Unies Ban Ki Moon a adressé un message de condoléance à la famille du défunt et au Front Polisario <sup>21</sup>.

*« Le Secrétaire général présente ses condoléances à la famille de Mohamed Abdelaziz et au Front Polisario qui pleurent son décès prématuré.*

*Le Secrétaire général entend continuer à œuvrer pour aider les parties à trouver une solution politique mutuellement acceptable, qui permettra l'autodétermination du peuple du Sahara occidental ».*

- **Début juin 2016** : Une équipe technique du Département des Opérations de Maintien de la Paix rend visite au Maroc pour négocier le retour des fonctionnaires de la Minurso expulsés en mars 2016, en application de la résolution S/RES/2285 adoptée par le Conseil de Sécurité la fin avril 2016<sup>22</sup>.

La presse sahraouie, aussi bien que la presse marocaine d'ailleurs, ont fait part de l'absence d'avancée tangible dans les négociations. Le Maroc se trouve dans une situation difficile :

- D'une part, la diplomatie marocaine a toujours estimé que la décision d'expulsion était un acte souverain et irrévocable<sup>23</sup>,
- D'autre part, le Conseil de Sécurité, y compris les pays qui soutiennent la position marocaine sur le conflit, ne peut pas cautionner de tels agissements, au risque de créer des précédents dans la pratique internationale<sup>24</sup>.
- De plus, le troisième paragraphe du dispositif de la résolution 2285 du Conseil de Sécurité invite le Secrétaire Générale à lui faire rapport sur le retour des fonctionnaires de la Minurso et,

à défaut, les meilleurs moyens de lui permettre d'exercer son mandat<sup>25</sup>.

Certaines sources évoquent un possible retour partiel des fonctionnaires de la Minurso, en guise de solution de compromis.

## **2. Au niveau du Conseil de Sécurité :**

- **29 avril 2016 :** Le Conseil de Sécurité des Nations Unies adopte par vote la résolution S/RES/2285 sur le Sahara Occidental pour proroger le mandat de la Minurso d'une année.

Il était de coutume que la résolution annuelle sur le Sahara Occidental soit adoptée par consensus, ce qui ne fut pas le cas cette année<sup>26</sup>. Le texte a été adopté par deux voix contre (Uruguay et Venezuela), trois abstentions (Angola, Nouvelle Zélande et Russie), le reste (Dix voix) en faveur du projet.

En définitive, cette résolution entretient et prolonge la situation « D'ambiguïté constructive », consistant à employer un langage diplomatique qui peut être interprété de diverses manières, afin d'apporter satisfaction à toutes les parties prenantes, aux intérêts diamétralement opposés.

Cet état de fait, de nature à perdurer le statu quo, est confirmé par le 9<sup>ème</sup> paragraphe opérationnel de la résolution : « *Demande aux parties de poursuivre les négociations sous les auspices du Secrétaire général, sans conditions préalables et de bonne foi, en tenant compte des efforts faits depuis 2006 et des faits nouveaux survenus depuis, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui pourvoie à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le contexte d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et prend note du rôle et des responsabilités des parties à cet égard* ».

Le Conseil de Sécurité a bien déploré l'expulsion de l'essentiel de la composante civile de la Minurso, y compris le personnel politique. Il a invité Ban Ki Moon à lui faire rapport sur la situation dans un délai de 90 jours. Le Conseil de Sécurité, dont la France est l'un des cinq

## La question du Sahara Occidental aux Nations Unies Chronologie des faits saillants : Juillet 2015/ Juin 2016

---

membres permanents détenteurs du droit de véto, n'a toutefois pas condamné la partie responsable des faits déplorés.

Il va sans dire que le Conseil de Sécurité reflète les points de vue de ses États membres. Pour le cas du Sahara Occidental, la France est considérée comme le soutien principal du Maroc parmi les membres permanents. Elle joue un rôle primordial pour faire valoir les visions marocaines sur le conflit au sein de cette instance.

Cette année, le Maroc a bénéficié de soutien non négligeable de la part de deux autres membres non permanents au Conseil : Il s'agit de l'Égypte et du Sénégal, bien que les deux pays soient membres de l'Union Africaine, cette organisation régionale qui ne cesse de durcir le ton en faveur de la décolonisation du Sahara Occidental.

Après la rupture du consensus autour de l'adoption de la résolution annuelle sur le Sahara Occidental, certaines voix au sein du Front Polisario <sup>27</sup> se sont élevées pour réclamer la dissolution du « Groupe des amis du Sahara Occidental », composé de l'Espagne, des États-Unis, de la France, du Royaume Uni et de la Russie, en l'accusant de partie pris pour le Maroc.

- **29 avril 2016** : En marge de la réunion du Conseil de Sécurité qui a adopté la résolution 2285 sur le Sahara Occidental, l'Ambassadeur Représentant Permanent du Maroc à New York a animé une conférence de presse <sup>28</sup>, pour avancer les affirmations suivantes :
  - *« La résolution 2285 confirme les cinq paramètres pour les négociations (Solution politique, agréée, mutuellement acceptable, basée sur le réalisme et la volonté de règlement du conflit) ».*

Cependant, la lecture de la résolution susmentionnée révèle que le Conseil de Sécurité insiste sur la tenue de négociations de bonne fois et sans préconditions. Le rapport du Secrétaire Général avoue, à demi-mot, que le Maroc entrave les négociations en imposant ses deux conditions.

- *« La primauté de la proposition et des efforts consentis par le Maroc pour le règlement du différend ».*

## La question du Sahara Occidental aux Nations Unies Chronologie des faits saillants : Juillet 2015/ Juin 2016

---

Il se trouve que la résolution, au même titre que les textes précédents, « Prend note » de la proposition marocaine (Plan d'autonomie), au même titre que celle du Front Polisario. Il est vrai que les efforts engagés par le Maroc pour le règlement du conflit (Aucune référence directe ou spécifique au Plan d'autonomie) sont qualifiés par la résolution de « *Sérieux et de crédibles* ».

L'expression « *Prendre note* » en langage diplomatique est une expression extrêmement neutre. La même résolution, pour confirmer et appuyer d'autres idées, emploie les expressions : « *Notant avec satisfaction* », « *Se félicitant* » et « *Affirmant son plein soutien* ».

- « *Les propositions antérieures à 2004 sont dépassées et enterrées* ».

Néanmoins, le premier paragraphe préambulaire de la résolution 2285 rappelle et réaffirme l'ensemble de ses résolutions précédentes sur le Sahara Occidental (Y compris celles contenant d'autres propositions, telle que la tenue d'un référendum d'autodétermination).

- L'Ambassadeur Représentant Permanent du Maroc estime que « *Le Conseil de Sécurité invite, une fois de plus, l'Algérie à davantage de coopération et de contribution au règlement du différend* ».

On notera ici que l'Algérie n'a pas été citée par la résolution 2285. Le texte contient trois références aux « Pays voisins », qui peuvent être l'Algérie, la Mauritanie, voire même l'Espagne (Proximité géographique et historique).

Par ailleurs, la formule « *Les deux parties au conflit* » revient avec insistance, à vingt et une reprises à travers la résolution.

### 3. Au niveau de l'Assemblée Générale des Nations Unies :

- **15 septembre 2015** : Plusieurs chefs d'État et de Gouvernement et Ministres des Affaires étrangères évoquent la question du Sahara Occidental lors de la réunion plénière de haut niveau de la 70<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

## La question du Sahara Occidental aux Nations Unies Chronologie des faits saillants : Juillet 2015/ Juin 2016

---

Il s'agit, principalement, des dignitaires suivants <sup>29</sup> :

- M. Robert G. Mugabe, Président de Zimbabwe
- M. Hage G. Geingob, Président de la Namibie,
- M. Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la République Unie de Tanzania
- M. Ramtane Lamamra, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de l'Algérie,
- M. Gunnar Bragi Sveinsson, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de l'Iceland.

Le plan marocain d'autonomie pour le Sahara Occidental a été évoqué et soutenu par M. Michel Kafando, Président du Gouvernement transitoire du Burkina Faso.

- **Du 09 à 15 octobre 2015** : La question du Sahara Occidental est abordée par la 4<sup>ème</sup> commission de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies <sup>30</sup> (Commission des Affaires Politiques Spéciales et de Décolonisation).

Lors de cette réunion, vingt États <sup>31</sup> membres des Nations Unies ont plaidé en faveur du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, en privilégiant la tenue d'un référendum libre et inclusif, pour la majorité de ces pays.

En contrepartie, le Maroc a pu compter sur l'appui de 15 États <sup>32</sup>, pour la plupart arabes ou africains, qui ont loué son initiative d'autonomie, en guise de procédé permettant l'autodétermination du peuple du Sahara Occidental.

88 pétitionnaires <sup>33</sup> (Personnes physiques, ou intervenant au nom d'une organisation de la société civile) ont également pris la parole pour s'exprimer sur la question du Sahara Occidental. La majorité de ces intervenants était pro sahraouie ou favorable à la tenue d'un référendum d'autodétermination au Sahara Occidental.

## La question du Sahara Occidental aux Nations Unies Chronologie des faits saillants : Juillet 2015/ Juin 2016

---

- **03 novembre 2015** : La question du Sahara Occidentale est abordée par l'Assemblée Générale des Nations Unies, troisième commission (Commission des Affaires sociales, humanitaires et culturelles), sous les points jumelés 70 et 71 de son ordre du jour, relatifs respectivement au racisme, à la xénophobie et à la discrimination raciale, et au droit des peuples à l'autodétermination.

Le cas du Sahara Occidental a été évoqué par l'Algérie et l'Islande lors de cette réunion.

- **15 décembre 2015** : l'Assemblée Générale des Nations Unies adopte par consensus sa résolution 70/98 intitulée « Question du Sahara occidental ».

Cette résolution n'opère aucun changement et consacre le statut quo qui prévaut au sein de l'Assemblée Générale, afin de préserver le consensus.

En effet, la résolution 70/98 est une copie conforme de la résolution de l'année précédente (69/101 du 5 décembre 2014), avec les quelques mises à jour techniques qui s'imposent, pour seules modifications.

- **Du 31 mai au 02 juin 2015** <sup>34</sup> : Le Comité spécial de la décolonisation a tenu un séminaire régional à Managua (Nicaragua) du 31 mai au 02 juin 2016, sous le thème « Engagements et actions pour la décolonisation des territoires non autonomes ».

Ce séminaire a regroupé les représentants de seize États Membres du Comité des 24, de quatre autres États membres des Nations Unies (Algérie, Argentine, Espagne et Maroc), de deux États en qualité de puissances administrantes (France et Royaume Uni) et de six territoires non autonomes <sup>35</sup>.



**Conclusion :**

Les précédents développements ont tenté de donner un aperçu général du traitement de la question du Sahara Occidental au niveau des Nations Unies.

Il n'en demeure pas moins que d'autres événements en eu lieu durant la même période considérée, avec un impact non négligeable sur la gestion de ce conflit.

On citera par exemple la décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 10 décembre 2015 annulant l'accord d'échange agricole entre le Maroc et l'UE <sup>36</sup>, les divers communiqués du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine <sup>37</sup> et la résolution de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples <sup>38</sup>.

Cette année n'a pas connu de bouleversement majeur dans le traitement de la question sahraouie au niveau des Nations Unies, en dépit de l'escalade exercée par le Maroc contre l'organisation universelle et plus précisément son Secrétaire Général.

Par excellence, les Nations Unies sont l'endroit où se mêlent le droit et la politique, le principe et l'intérêt ... l'idéalisme et le pragmatisme. De ce qui précède, on peut tirer les enseignements suivants :

- Le Conseil de Sécurité n'a même pas pu exprimer, d'une seule et unique voix, son soutien au Secrétaire Général des Nations Unies, en mars 2016, après les attaques ayant visé sa personne et son organisation. Ceci est très révélateur de la marge de manœuvre dont disposent le Maroc et ses alliés.
- Le Conseil de Sécurité, dont le mandat principal est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, n'a pas pu condamner vigoureusement ce qui ne manquera pas de constituer un précédent dans les annales diplomatiques. Il s'agit de l'expulsion des fonctionnaires de la Minurso.

**La question du Sahara Occidental aux Nations Unies Chronologie des faits saillants : Juillet 2015/ Juin 2016**

---

- Ban Ki Moon, après qu'il ait reconnu s'être soumis aux pressions du Maroc (La fameuse conversation téléphonique citée dans son rapport et son engagement à ne plus appuyer l'élargissement de la Minurso aux droits de l'Homme), a dû expérimenter « La politique du pire » exercée par le Maroc, consistant à réagir de manière plus que disproportionnée contre tout ce qui est de nature à affecter le statut quo caractérisant le conflit sur le Sahara Occidental.
- Le fonctionnement actuel du système onusien (Conseil de Sécurité, membres permanents, droit de Vêto,...) semble privilégier le droit de la force par rapport à la force du droit.
- Les Nations Unies n'ont pas l'intention d'imposer l'application de la légalité internationale au Sahara Occidental. Actuellement, le Conseil de Sécurité parle de « Solution politique mutuellement acceptable ». Ceci s'explique en partie par le caractère « De faible intensité » du conflit sur le Sahara Occidental, par rapport à ce qui se passe en Syrie, en Libye, en Irak ou au Yémen
- Par ailleurs, il est vrai que le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination jouit encore d'un appui certain au sein des Nations Unies. Plusieurs pays, notamment africains et latino-américains, continuent de plaider en faveur des droits du peuple sahraoui. Toutefois, le Maroc a su également renforcer ses alliances, notamment avec les pays d'Afrique de l'Ouest et les pays arabes, pour contrebalancer avec le poids des pays amis de la RASD qui, faut-il le reconnaître, ne se fait plus sentir comme durant les décennies passées.
- L'essentiel de la question, le noeud du problème, à savoir la décolonisation du territoire par l'application du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, se perd entre bureaucratie

## La question du Sahara Occidental aux Nations Unies Chronologie des faits saillants : Juillet 2015/ Juin 2016

---

onusienne (Retour des fonctionnaires de la Minurso), *Realpolitik* (Primauté des intérêts sur le droit) et autres incohérences inhérentes au système international (Déséquilibre créé par le droit de véto,...etc.).

- En revanche, et de l'avis de toutes les parties prenantes, la situation des réfugiés sahraouis est intenable, de par la longévité du conflit, les conditions de vie très dures et les perspectives de règlement presque inexistantes.

En effet, les facteurs susmentionnés, conjugués à d'autres, tels que l'existence d'une forte activité des réseaux de contrebande, voire des groupes terroristes, dans la région, l'érosion de la confiance mise par les sahraouis dans le système des Nations Unies voilà 24 ans, l'émergence d'une nouvelle génération de Sahraouis privilégiant le retour à la lutte armée, autant d'éléments qui devraient plaider en faveur du règlement sans délais de la question sahraouie, pour éviter une éventuelle explosion.

Aussi, le décès du Président Mohamed Abdelaziz intervenu le 31 mai 2016 marque le début de la fin de la première génération des cadres du Front Polisario et amorcera, peut-être, une mutation dans les orientations stratégiques et les voies de revendication.

## La question du Sahara Occidental aux Nations Unies Chronologie des faits saillants : Juillet 2015/ Juin 2016

---

### Note:

1- On notera également que le Front Polisario n'a jamais exclu de recourir aux autres voies légales et disponibles pour faire valoir les droits du peuple sahraoui, allusion faire à la reprise de la lutte armée. Ce discours est devenu plus fréquent ses derniers temps, comme réponse à la non-concrétisation du référendum depuis 1991 et plus récemment à l'escalade marocaine contre l'Organisation des Nations Unies et son Secrétaire Général.

2- A titre d'exemple, à travers la résolution 2285 du 29 avril 2016 relative au Sahara Occidental, le Conseil de Sécurité :

- Réaffirme son ferme appui aux efforts que le Secrétaire général et son Envoyé personnel font pour mettre en application ses résolutions (Paragraphe préambulaire n 2),
- Affirme son plein soutien à l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Christopher Ross, et à l'action qu'il mène pour faciliter les négociations entre les parties (Paragraphe préambulaire n 21),
- Prie le Secrétaire général de lui faire savoir, dans les 90 jours, si la MINURSO peut de nouveau exercer pleinement son mandat (Paragraphe n 2 du dispositif),
- Demande aux parties de poursuivre les négociations sous les auspices du Secrétaire général, sans conditions préalables et de bonne foi (Paragraphe n 9 du dispositif de la résolution)

3- Il s'agit du rapport du document A/70/201 du 27 juillet 2015.

4-Voir la déclaration du Secrétaire Général des Nations Unies sur le Sahara Occidental du 04 novembre 2015 disponible sur le lien suivant :

<http://www.un.org/sg/statements/index.asp?nid=9218>

5- الإذاعة الجزائرية: الرئيس الصحراوي يدعو الأمم المتحدة إلى منع ملك المغرب من زيارة العيون المحتلة،  
03 نوفمبر 2016 :

<http://www.radioalgerie.dz/news/ar/article/20151103/57121.html>

## La question du Sahara Occidental aux Nations Unies Chronologie des faits saillants : Juillet 2015/ Juin 2016

---

6- Daily Press Briefing by the Office of the Spokesperson for the Secretary-General, 09 november 2015 :

<http://www.un.org/press/en/2015/db151109.doc.htm>

7-Quotidien l'expression : « Christopher Ross Persona non grata au Sahara Occidental : Mohammed VI défie Ban Ki-Moon », 09 novembre 2015.

8- الإذاعة الجزائرية: الصحراء الغربية: جولة جديدة لكريستوفر روس إلى المنطقة، 21 نوفمبر 2015 :

<http://www.radioalgerie.dz/news/ar/article/20151121/58973.html>

9-Algérie Presse Service : Sahara occidental: l'ONU appelle ses organes à boycotter le Forum de Crans-Montana à Dakhla occupée, 14 février 2015 : <http://www.aps.dz/monde/36655-sahara-occidental-l-onu-appelle-ses-organes-%C3%A0-boycotter-le-forum-de-crans-montana-%C3%A0-dakhla-occup%C3%A9e>

10- Forum de Crans Montana sur l'Afrique et la Coopération Sud-Sud 17- 22 mars 2016 (Site officiel) <http://www.cmf.ch/fr/event/2016-03-20-2016-forum-de-crans-montana-sur-lafrique-et-la-cooperation-sud-sud/>

11- Succès exceptionnel du Forum Cran Montana à Dakhla <http://www.cmf.ch/fr/succes-exceptionnel-du-forum-de-crans-montana-dakhla/>

12- الإذاعة الجزائرية: لعمامرة وروس يتطرقان إلى زيارة بان كي مون إلى الجزائر مطلع الشهر الداخل، 20 فيفري 2016 <http://www.radioalgerie.dz/news/ar/article/20160220/69151.html>

13-Pour plus d'information sur la visite, consulter : United Nations meeting coverage and press release, Activities of Secretary-General in Algeria, 5-6 Marc 2016: <http://www.un.org/press/en/2016/sqt3081.doc.htm>

14- Agence marocaine de presse, « le Gouvernement du Royaume du Maroc exprime les plus vives protestations contre les propos du SG de l'ONU sur la question du Sahara Marocain (communiqué) », 08 mars 2016 : <http://www.mapexpress.ma/actualite/activite-gouvernementale/gouvernement-du-royaume-du-maroc-exprime-les-vives-protestations-contre-les-propos-du-sg-lonu-question-du-sahara-marocain-communique/>

15-Déclaration du Porte-parole du MAEC au sujet des derniers développements de la crise entre le Maroc et le Secrétariat Général de l'ONU, 30 mars 2016 :

<https://www.diplomatie.ma/ONU/tabid/100/vw/1/ItemID/13295/language/en-US/Default.aspx>

## La question du Sahara Occidental aux Nations Unies Chronologie des faits saillants : Juillet 2015/ Juin 2016

---

16-Readout of the Secretary-General's meeting with H.E. Mr. Salaheddine Mezouar, Foreign Minister of the Kingdom of Morocco, 14 march 2016 : <http://www.un.org/sg/offthecuff/index.asp?nid=4417>

17- La vidéo est disponible sur le lien suivant :  
<https://www.youtube.com/watch?v=YloFBfYy8Dg>

18- Il s'agit du document : S/2016/355 du 19 avril 2016.

19- Le recensement des réfugiés sahraouis, le cas de trois jeunes Sahraouies qui seraient retenues contre leurs volontés dans les camps et le cas d'une association qui lutte contre les vestiges de l'esclavagisme.

20-La majeure partie des droits civils et politiques : Les libertés d'expression, d'association et de mouvement, les repréailles contre les défenseurs des droits de l'Homme, l'encadrement sécuritaire....

21- Nations Unies couverture des réunions et communiqués de presse, M. Ban attristé par la mort du Chef du Front Polisario, Mohamed Abdelaziz, « figure centrale » de la recherche d'une solution au Sahara occidental, 31 mai 2016 :

<http://www.un.org/press/fr/2016/sgsm17810.doc.htm>

22- United Nations meeting coverage and press release, Daily Press Briefing by the Office of the Spokesperson for the Secretary-General, 10 june 2016 :<http://www.un.org/press/en/2016/db160610.doc.htm>

23- القدس العربي، "جبهة البوليساريو تطالب بحل "مجموعة أصدقاء الصحراء الغربية"، 03 مايو 2016 :  
<http://www.alquds.co.uk/?p=527607>

24-Le 22 mai 2016, le Gouvernement de Khartoum (Soudan) a décidé d'expulser le chef du Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires de l'ONU (OCHA) à Khartoum, Ivo Freijsen. Des observateurs estiment que l'expulsion des fonctionnaires de la Minurso a, effectivement, créé un précédent et encouragé le Soudan à agir de la même sorte avec le responsable d'OCHA.

إذاعة الأمم المتحدة: صدمة وخيبة أمل إزاء قرار السودان طرد مسؤول أممي رفيع المستوى، 23 مايو 2016 :  
<http://www.unmultimedia.org/arabic/radio/archives/201991/index.html#.V2AviTX-M8>

## La question du Sahara Occidental aux Nations Unies Chronologie des faits saillants : Juillet 2015/ Juin 2016

---

25- Résolution 285, OP3 : « Prie le Secrétaire général de lui faire savoir, dans les 90 jours, si la MINURSO peut de nouveau exercer pleinement son mandat et entend, si la MINURSO ne peut toujours pas exercer pleinement son mandat, examiner les meilleurs moyens de parvenir à cet objectif ».

26- Nations Unies couverture des réunions et communiqués de presse, Sahara occidental: un Conseil de sécurité divisé proroge d'un an le mandat de la MINURSO, 29 avril 2016 :

<http://www.un.org/press/fr/2016/cs12346.doc.htm>

27- القدس العربي، "جبهة البوليساريو تطالب بحل "مجموعة أصدقاء الصحراء الغربية"، 03 مايو 2016:

<http://www.alquds.co.uk/?p=527607>

28-Vidéo de la conférence de presse de l'Ambassadeur Représentant Permanent du Royaume du Maroc à New York, le 29 avril 2016:

<https://www.youtube.com/watch?v=ySqDJHHTFgM>

29- United Nations meeting coverage and press release, General Assembly 70th session, 13th, 14th & 15th Meetings, 28 september 2015:

<http://www.un.org/press/en/2015/ga11692.doc.htm>

30- Nations Unies couverture des réunions et communiqués de presse, quatrième Commission: début des auditions de pétitionnaires sur Gibraltar, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Guam, les îles Falkland/Malvinas et le Sahara occidental, 09 octobre 2015 :

<http://www.un.org/press/fr/2015/cpsd581.doc.htm>

31-Afrique du Sud, Algérie, Angola, Botswana, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Mexique, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Nigeria, Ouganda, Palau, Sierra Leone, Tanzanie, Venezuela, Zambie, Zimbabwe.

32-Arabie Saoudite, Bahreïn, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cote d'Ivoire, Émirats Arabes Unis, Gabon, Guinée, Guinée Équatoriale, Jordanie, Papua Nouvelle Guinée, Togo, RCA et Sénégal.

33- Liste des pétitionnaires contenue dans le document : A/C.4/70/7 du 07 octobre 2015.

**La question du Sahara Occidental aux Nations Unies Chronologie des faits saillants : Juillet 2015/ Juin 2016**

---

34- Nations Unies couverture des réunions et communiqués de presse, « Engagements et actions pour la décolonisation des territoires non autonomes », thème du séminaire organisé par le « Comité des 24 », du 31 mai au 2 juin au Nicaragua, 27 mai 2016 :

<http://www.un.org/press/fr/2016/agcol3288.doc.htm>

35- Consulter la page du séminaire régional pour plus d'information :

<http://www.un.org/en/decolonization/regsem2016.shtml>

36-Pour consulter la décision :

<http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?docid=172870&:doclang=FR>

37-Communiqué de la 547<sup>ème</sup> réunion du 26 septembre 2015, communiqué de presse dénonçant l'expulsion des fonctionnaires de la Minurso du 19 mars 2016 et, plus récemment, le communiqué de la 588<sup>ème</sup> réunion du 06 avril 2016.

38- Resolution on the Human Rights Situation in the Sahrawi Arab Democratic Republic - ACHPR/Res. 340 (LVIII) 2016, April 20th, 2016.